



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2019-131

PUBLIÉ LE 28 OCTOBRE 2019

Sommaire

Cour d'appel de Rouen

R28-2019-10-08-009 - Délégation de signature achat public du 08.10.2019 (3 pages) Page 3

R28-2019-10-08-010 - Délégation signature rémunération des Personnels (3 pages) Page 7

Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du Nord

R28-2019-10-28-002 - Arrêté n° 160-2019 en date du 28/10/2019 portant modification de l'arrêté n° 133-2019 fixant les jours et horaires d'autorisation de pêche des praires et amendes de mer sur le gisement "Ouest-Cotentin" pour le mois de septembre et octobre 2019 (2 pages) Page 11

R28-2019-10-25-001 - Arrêté n°159-2019 en date du 25/10/2019 portant autorisation exceptionnelle de la pêche des huîtres plates (ostrea edulis) sur la côte Ouest Cotentin pour la campagne 2019 (4 pages) Page 14

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

R28-2019-10-22-005 - Arrêté composition jury brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueil collectifs de mineurs 22 (2 pages) Page 19

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2019-10-28-001 - AR SGAR 19-134 portant composition nominative du CESER Normandie (7 pages) Page 22

Cour d'appel de Rouen

R28-2019-10-08-009

Délégation de signature achat public du 08.10.2019



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE ROUEN

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ACHAT PUBLIC**

**LA PREMIERE PRÉSIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN
et
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR**

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de l'Organisation Judiciaire, notamment l'article R 312-67 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 27 juin 2018, portant nomination de Madame Odile RIBEAUCOURT en qualité de directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'Appel de Rouen à compter du 1er septembre 2018,

Vu notre précédente décision de délégation de signature en date du 15 mars 2019,

DECIDENT

Article 1^{er} :

Délégation conjointe de leur signature est donnée à Madame Odile RIBEAUCOURT, directrice hors classe, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire, afin de les représenter pour les actes et décisions relatifs à la passation des marchés répondant aux besoins des services judiciaires du ressort.

Article 2 :

A la condition de transmettre au service budgétaire du service administratif régional tout projet de commande se rapportant à des dépenses non obligatoires, délégation conjointe de leur signature, avec effet au 1^{er} septembre 2019, est donnée aux personnes désignées ci-dessous pour l'émission de bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 € toutes taxes comprises, en exécution de marchés publics ou hors marché public :

S'agissant des dépenses d'intérêt régional gérées au niveau du service administratif régional :

Madame Florence SOURINTHA, directrice des services de greffe, responsable chargée de la gestion budgétaire ;
Mademoiselle Isabelle SADE, greffière principale, responsable adjoint chargée de la gestion budgétaire ;
Madame Corinne HUSSON, directrice hors classe des services de greffe, responsable de la gestion de l'informatique ;
Madame Anne TEFFE-DEGRYSE, directrice principale des services de greffe, responsable de la gestion des ressources humaines ;
Madame Vanessa DIONNET, directrice des services de greffe, responsable de la gestion de la formation ;

• S'agissant des dépenses de fonctionnement courant des juridictions :

Madame Edith LEGRAND, directrice fonctionnelle, directrice de greffe de la cour d'appel de Rouen ;
Madame Julie THOMAS, directrice des services de greffe adjointe chargée des services civils ;
Madame Laëtitia VERDUYN, directrice des services de greffe chargée de la maintenance et de la sécurité du site judiciaire ;

Monsieur William WING-KA, directeur fonctionnel, directeur de greffe du tribunal de grande instance de Rouen ;
Madame Isabelle DEMOL, directrice principale des services de greffe au tribunal de grande instance de Rouen et directrice déléguée au tribunal d'instance de Rouen ;
Monsieur Denis LAUMIER, directeur des services de greffe au tribunal de grande instance de Rouen ;
Madame Alexandra BOUDIER, directrice des services de greffe au tribunal de grande instance de Rouen ;
Madame Julie VENIAT directrice des services de greffe au tribunal de grande instance de Rouen ;
Madame Edith LEGRAND, directrice hors classe, directrice de greffe déléguée au tribunal d'instance de Rouen ;
Madame Danièle LONGCHAMPT, directrice des services de greffe au tribunal d'instance de Rouen ;
Madame Sandrine BELHACHE-DIET, directrice principale, directrice de greffe du conseil de prud'hommes de Rouen ;

Monsieur David AUBER, directeur principal, directeur de greffe du tribunal de grande instance de Dieppe et directeur délégué au tribunal d'instance de Dieppe ;
Madame Sandra BOINE, directrice adjointe des services de greffe au tribunal de grande instance de Dieppe et directrice déléguée au tribunal d'instance de Dieppe ;
Madame Brigitte LAROSE-VADAINÉ, greffière, chef de greffe du conseil de prud'hommes de Dieppe ;

Madame Catherine CHENEAU, directrice fonctionnelle, directrice de greffe du tribunal de grande instance d'Evreux ;
Madame Camille CARPENTIER, directrice principale, directrice adjointe du tribunal de grande instance d'Evreux ;
Madame Elise KRON, directrice des services de greffe au tribunal de grande instance d'Evreux ;
Madame, Aline MONGELLAS, directrice des services de greffe au tribunal de grande instance d'Evreux ;
Monsieur Denis ROBERT, directeur principal, directeur de greffe du tribunal d'instance d'Evreux ;
Monsieur Jonathan BRIGY, directeur adjoint des services de greffe au tribunal d'instance d'Evreux ;
Madame Marilynne LEFEBVRE, greffière placée auprès des chefs de cour, en mission au tribunal d'instance des Andelys ;
Madame Francine IACUZZI, greffière, chef de greffe du tribunal d'instance de Bernay ;
Madame Véronique AGUILO, greffière, chef de greffe du conseil de prud'hommes d'Evreux ;
Madame Carole TOZZO, greffière, chef de greffe du conseil de prud'hommes de Louviers ;
Madame Marie-Noëlle FARINELLI, greffière, chef de greffe du conseil de prud'hommes de Bernay ;

Monsieur Christophe PERESAN, directeur fonctionnel, directeur de greffe du tribunal de grande instance du Havre et directeur délégué au tribunal d'instance du Havre ;
Madame Caroline FOUQUET, directrice adjointe des services de greffe judiciaires au tribunal de grande instance du Havre et directrice déléguée au tribunal d'instance du Havre ;
Madame Gaëlle LEPAULE, directrice adjointe des services de greffe judiciaires au tribunal de grande instance du Havre et directrice déléguée au tribunal d'instance du Havre ;
Madame Corinne DUSSART, greffière, chef de greffe du conseil de prud'hommes du Havre ;
Monsieur Nicolas NANCY, greffier au conseil de prud'hommes du Havre.

Article 3 :

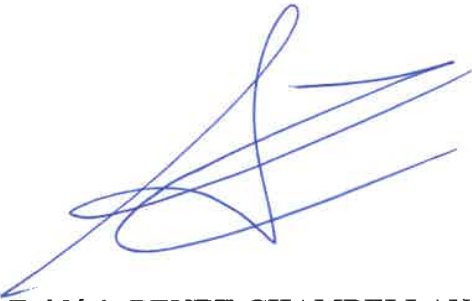
La présente décision se substitue à la décision portant délégation de signature en date du 15 mars 2019.

Article 4 :

La présente décision sera communiquée aux responsables du BOP Grand Nord, aux responsables des juridictions et des greffes du ressort de la Cour d'Appel de ROUEN, au directeur de greffe de la Cour, à la Direction Régionale des Finances Publiques de Lille et publiée au Recueil des Actes Administratifs Régional.

Fait à ROUEN, le 08 octobre 2019.

LE PROCUREUR GENERAL

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BENET-CHAMBELLAN

LA PREMIERE PRÉSIDENTE

A blue ink signature featuring a large, open loop on the left, followed by a series of smaller loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Christine LEPRINCE

Cour d'appel de Rouen

R28-2019-10-08-010

Délégation signature rémunération des Personnels

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE ROUEN

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS**

**LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN
et
LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR**

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment ses articles R312-66 et R312-73 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 27 juin 2018, portant nomination de Madame Odile RIBEAUCOURT en qualité de directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'Appel de Rouen à compter du 1^{er} septembre 2018.

DECIDENT

Article 1^{er} :

Délégation conjointe est donnée à Madame Odile RIBEAUCOURT, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Rouen, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Madame Anne TEFFE-DEGRYSE, directrice principale des services de greffe, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Catherine AVISSE, secrétaire administrative, responsable adjointe de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Coralie LECLERC, greffière placée affectée à la gestion des traitements (depuis le 1^{er} juin 2015) ;
- Madame Corinne LAUDREL, secrétaire administrative affectée à la gestion des traitements ;
- Monsieur Henri LOUNGOUEI, adjoint administratif affecté à la gestion des traitements ;

afin de signer les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la rémunération des personnels affectés dans le ressort de la Cour d'Appel ;

Article 2 :

Délégation conjointe est donnée à Madame Odile RIBEAUCOURT, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Rouen, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Madame Anne TEFFE-DEGRYSE, directrice principale des services de greffe, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Corinne HUSSON-LEFEBVRE, directrice hors classe des services de greffe, responsable de la gestion informatique ;
- Madame Florence SOURINTHA, directrice des services de greffe, responsable chargée de la gestion budgétaire ;

afin de signer :

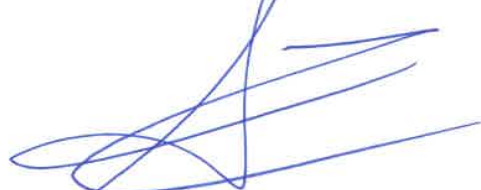
- les titres de perception et déclarations de recettes établis dans le domaine de la rémunération des personnels ;
- les états PKL produits par la Direction des Finances Publiques de la Seine-Maritime.

Article 3 :

La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs des services de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Rouen, au directeur des services de greffe de la cour, au directeur des finances publiques du département de la Seine-Maritime, au chef du pôle CHORUS de la Cour d'Appel d'Amiens et au Responsable de la Gestion Budgétaire du BOP Grand Nord. Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département de la Seine-Maritime ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs du département de l'Eure.

Fait à Rouen, le 08 octobre 2019

LE PROCUREUR GÉNÉRAL

A stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BENET-CHAMBELLAN

LA PREMIERE PRÉSIDENTE

A signature in blue ink, featuring a large, open loop on the left and a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Marie-Christine LEPRINCE

SPECIMEN DE SIGNATURE

Odile RIBEAUCOURT



Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire

Anne TEFPE-DEGRYSE



Directrice des services de greffe,
Responsable de la gestion des ressources humaines

Corinne HUSSON-LEFEBVRE



Directrice des services de greffe,
Responsable de la gestion informatique

Florence SOURINTHA



Directrice des services de greffe,
Responsable chargée de la gestion budgétaire

Catherine AVISSE



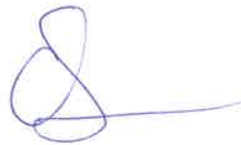
Secrétaire administrative,
Responsable adjointe des ressources humaines

Coralie LECLERC



Greffière placée
affectée à la gestion des traitements

Corinne LAUDREL



Secrétaire administrative
affectée à la gestion des traitements

Henri LOUNGOUEDI



Adjoint administratif
affecté à la gestion des traitements

Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du
Nord

R28-2019-10-28-002

Arrêté n° 160-2019 en date du 28/10/2019 portant
modification de l'arrêté n° 133-2019 fixant les jours et
horaires d'autorisation de pêche des praires et amandes de
mer sur le gisement "Ouest-Cotentin" pour le mois de
septembre et octobre 2019

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est - Mer du Nord*

*Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité Réglementation des Ressources Marines*

Le Havre, le 28 octobre 2019

**Le préfet de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

ARRÊTÉ n° 160 / 2019

Portant modification de l'arrêté n°132/2019 fixant les jours et horaires d'autorisation de pêche des praires et amandes de mer sur le gisement « Ouest-Cotentin » pour les mois de septembre et octobre 2019

VU le code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°131/2019 du 05 septembre 2019 rendant obligatoire la délibération n°2019/PR-B-22 du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie fixant les conditions d'exploitation de la PRAIRE et des AMANDES DE MER sur le gisement Ouest -Cotentin » pour la campagne de pêche 2019-2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 19.080 du 23 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°764/2019 du 26 août 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU la demande du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie du 25 octobre 2019 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

A R R E T E

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté n°132/2019 du 6 septembre 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit pour les journées des 29 et 31 octobre 2019 :

DATE	PRAIRES	AMANDES
Mardi 29 Octobre	07 H 45 - 17 H 45	07 H 45 - 17 H 45
Jeudi 31 Octobre	PAS DE PÊCHE	09 H 00 - 19 H 00

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,


Xavier MARILLI
Chef de la Mission de coordination des
politiques publiques de la mer et du littoral
DIRMer MEMNor

Collection des arrêtés : préfecture de Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

CRPMEM Normandie et Hauts-de-France

DDTM-DML 50

Gendarmerie Maritime Manche Est – Mer du Nord

DIRMer MEMNor – DIRM MT Caen et Boulogne

Direction interrégionale de la mer Manche est - Mer du
Nord

R28-2019-10-25-001

Arrêté n°159-2019 en date du 25/10/2019 portant
autorisation exceptionnelle de la pêche des huîtres plates
(*ostrea edulis*) sur la côte Ouest Cotentin pour la campagne
*Arrêté n°159-2019 en date du 25/10/2019 portant autorisation exceptionnelle de la pêche des
huîtres plates (ostrea edulis) sur la côte Ouest Cotentin pour la campagne 2019*
2019

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction inter-régionale de la mer
Manche Est - Mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes
Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 25 octobre 2019

Le préfet de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 159 / 2019

**Portant autorisation exceptionnelle de la pêche des huîtres plates (*ostrea edulis*)
sur la côte Ouest Cotentin pour la campagne 2019**

VU le code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°38/1977 du 25 mai 1977 portant interdiction permanente de la pêche, du débarquement et de la vente des huîtres « pied de cheval » sur le littoral des quartiers de Caen et de Cherbourg ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 19.080 du 23 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°764/2019 du 26 août 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU la demande du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie du 14 octobre 2019 et les résultats de la consultation écrite du bureau du 23 au 25 octobre 2019 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

Par dérogation à l'arrêté du 25 mai 1977 susvisé, la pêche en navire, à la drague, des huîtres plates (*ostrea edulis*) dites « huîtres pied de cheval » est autorisée, sous réserve de résultats sanitaires favorables, du lundi 4 novembre 2019 au jeudi 28 novembre 2019 pour les

navires figurant dans la liste en annexe 1 du présent arrêté et selon les jours et horaires d'accès figurant à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 2 :

La pêche est interdite à moins de trois cents mètres des concessions conchyliques.

Les captures des navires détenant à leur bord une drague à huîtres plates devront être composées d'un minimum de 95 % de coquillages bivalves.

Aucun navire ne devra détenir en pontée un poids de capture supérieur au poids maximum inscrit au permis de navigation.

Article 3 :

Le débarquement des huîtres est impérativement effectué aux quais desservis par les halles à marée de Saint-Malo et de Granville. La pesée de l'ensemble des captures est obligatoirement réalisée dans la criée du lieu de débarquement.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur interrégional et par subdélégation,


L'administrateur en chef
Sébastien ROUX
adjoint au directeur
interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord

Collection des arrêtés : préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

CRPMEM Bretagne et Normandie

DDTM - DML 50, 35, 22

Groupe Gendarmerie Maritime Manche Est – Mer du Nord

Douanes

IFREMER

DIRMer MEMNor - MT Caen et Boulogne – Moyens nautiques

DIRM NAMO

Annexe 1 de l'arrêté n° 159/ 2019 du 25 octobre 2019 :

QM	NAVIRE	IMMAT	LHT	KW	NOM	PRENOM
SB	BLACK BASS	594194	11,83	142	CHASLE	HENRY
SB	BOURRIQUET II	626647	11,99	161	ROULLEAUX	FREDERIC
SB	L'ANDREAS	601016	11,97	184	GRANDMOUGIN	MARC
SM	ALSESTELA	547400	10,63	162	CRUBLE	LAURENT
SM	ANTHONYMICKAEL	353220	10,67	96	GAULT	DOMINIQUE
SM	AVEL MOR	260875	11,98	150	BIDAN	DOMINIQUE
SM	BACCHUS	276134	10,41	82	LAURENTI	ALAIN
SM	CALYPSO	925931	11,92	130	BIDAN	DOMINIQUE
SM	CARPE DIEM	749782	12	150	COPROPIETE CARPE DIEM II	
SM	CITE DES DUCS	333338	10,94	147	TILLY	JEAN-LOUIS
SM	CORTO MALTESE	925488	11,78	165	HERVIOU	SYLVIE
SM	HERMINE BASTIEN STEEVEN	734551	15,84	257	LIBOUBAN	JEAN PAUL
SM	JEMA	689048	10,60	110	TOUTAN	JOHAN
SM	L OISEAU DE L OCEAN	561887	10,63	150	SAUSSEREAU	JEAN LUC
SM	LAPTITE ROSE	773820	10,38	110	SYCINSKY	EMERYCK
SM	MABONNE ETOILE	753056	10,45	111	CERASY	ETIENNE
SM	MATEO STEVEN	925479	11,94	140	BUDE	ERIC
SM	MELTEM	735980	10,20	147	GRZYB	RADOSLAW
SM	NOTRE DAME DE VERGER 3	517931	10,28	110	TILLY	SEBASTIEN
SM	ROCALAMAUVE	517594	11,90	108	MONTREUIL	JIMMY
SM	SAINT-GABIN	925485	11,95	150	MASSON	GAETAN
SM	SURYA	907954	9,95	88	CHEVALLIER	TILL
SM	TAD HAG MAD	563374	10,20	95	LEVASSEUR	KILLIAN
CH	CAP PILAR	922443	15,95	257	TACHET	JEAN-LUDOVIC
CH	CHANT DES SIRENES	764626	12,00	103	DELACOUR	PASCAL
CH	CHARLES MARIE II	922338	15,95	294	BERTEAU	PIERRE
CH	CHARLEVY	775473	15,95	243	CHALVIN	THIERRY
CH	BRISCARD	798530	11,40	115	LENOIR	GUILLAUME
CH	L'ARC EN CIEL	907879	11,95	162	PELLERIN	RICHARD
CH	LE CAP	777685	15,9	209	TACHET	JEAN-LUC
CH	LE POULBOT	639133	14,34	242	DESMET	ROMAIN
CH	LE SPARTIATE	711421	9,10	103	LENOEL	PIERRE
CH	LE STYX	721430	13,71	242	CATHERINE	CHRISTOPHE
CH	MONACO DU NORD II	775415	14,46	250	HERSENT	JIMMY
CH	OCTOPUSSY	883742	11,95	179	PIRAUD	ANDRE
CH	SAINT ANDREWS	639098	11,82	179	GUENON	BAPTISTE
CH	STENACA	735950	11,93	162	CHAYLA	RAPHAEL
CH	TRAFALGAR	918297	12,00	162	FRESIL	JEAN-CHRISTIAN
CH	YANN FREDERIC	517520	15,36	258	GROSSE	YANN

Annexe 2 de l'arrêté n° 159/ 2019 du 25 octobre 2019 :

DATES	HORAIRES
Lundi 4 Novembre	10 H 00 - 22 H 00
Mardi 5 Novembre	01 H 00 - 13 H 00
Mercredi 6 Novembre	02 H 00 - 14 H 00
Jeudi 7 Novembre	03 H 00 - 15 H 00
Vendredi 8 Novembre	PAS DE PECHE
Lundi 11 Novembre	4 H 45 - 16 H 45
Mardi 12 Novembre	5 H 00 - 17 H 00
Mercredi 13 Novembre	5 H 45 - 17 H 45
Jeudi 14 Novembre	6 H 15 - 18 H 15
Vendredi 15 Novembre	PAS DE PECHE
Lundi 18 novembre	8 H 45 - 20 H 45
Mardi 19 novembre	9 H 45 - 21 H 45
Mercredi 20 novembre	11 H 00 - 23 H 30
Jeudi 21 novembre	12 H 30 - 00 H 30
Vendredi 22 novembre	PAS DE PECHE
Lundi 25 novembre	4 H 15 - 16 H 15
Mardi 26 novembre	5 H 00 - 17 H 00
Mercredi 27 novembre	5H 45 - 17 H 45
Jeudi 28 novembre	6 H 15 - 18 H 15
Vendredi 29 novembre	PAS DE PECHE

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale

R28-2019-10-22-005

Arrêté composition jury brevet d'aptitude aux fonctions de
directeur en accueil collectifs de mineurs 22

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
DE NORMANDIE

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article D.432-13 ;

VU le Décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

VU l'Arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

VU l'Arrêté interministériel du 1er janvier 2016 de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports nommant Madame Sylvie MOUYON-PORTE directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;

VU l'arrêté du 24 septembre 2018 fixant la composition du jury du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

VU l'arrêté modificatif du 27 juin 2019 fixant la composition du jury du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Matthieu BERNARD est nommé en tant que personne qualifiée.

Article 2 – Madame Laure JOURDANEAU est nommée en tant que personne qualifiée.

Article 3 – Madame Nathalie LEMAHIEU est nommée en tant que personne qualifiée.

Article 4 – Monsieur Guillaume MASSON-BLIN est nommé en tant que personne qualifiée.

Article 5 – Monsieur Jérôme THIENNETTE est nommé en tant que personne qualifiée.

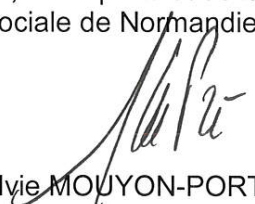
Article 6 – L'arrêté modificatif du 27 juin 2019 fixant la composition du jury du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs est abrogé.

Article 7 – La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 8 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 22 octobre 2019

La Directrice régionale et départementale de
la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion
sociale de Normandie,



Sylvie MOUYON-PORTE

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2019-10-28-001

AR SGAR 19-134 portant composition nominative du
CESER Normandie

AR SGAR 19-134 portant composition nominative du CESER Normandie

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle Politiques Publiques

Pôle Modernisation et Moyens

Chargée de mission, Équilibre des Territoires
Affaire suivie par : Pauline BLUMEREL
Tél : 02 32 76 54 73
Courriel : pauline.blumerel@normandie.gouv.fr

Affaire suivie par : Kamel MOUSSAOUI
Tél : 02 32 76 51 42
Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

**Arrêté n° SGAR/19-134
portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Nor-
mandie et abrogeant l'arrêté n°SGAR/19-129**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4134-1 à L.4134-7-2 et les articles R.4134-1 et R.4134-4 ;
- Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n°2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n°2015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- Vu le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu l'arrêté de la préfète de la région Normandie n°SGAR/17.101 du 25 octobre 2017 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Normandie n°SGAR/19-129 du 25 septembre 2019 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie et abrogeant l'arrêté n°SGAR/19-123 ;
- Vu la lettre de démission en date du 1^{er} août 2019 de M. Christophe CUSSET, représentant SUD Solidaires Normandie et le courrier de nomination de M. Ludovic PIQUOT ;

Vu la lettre de démission en date du 14 octobre 2019 de M. Jean-Jacques MOREL POIRIER, représentant la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie et le courrier de nomination de M. Mathias DUBOURGUAIS ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition nominative du CESER de Normandie est définie ainsi qu'il suit, jusqu'au 31 décembre 2023 :

Nb sièges	Mode de désignation
42	COLLEGE I – Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées
7	Au titre des chambres consulaires : – 3 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie : • M. Claude GUEZ • Mme Fabienne NICOLLE • Mme Aude TOURRES – 2 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Normandie : • Mme Marie-Ange GUILBERT • M. Jean-Denis MESLIN – 2 par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie : • M. Daniel GENISSEL • Mme Laurence SELLOS
15	Au titre des organisations patronales interprofessionnelles et professionnelles : – 3 par le Mouvement des Entreprises de France de Normandie : • M. Dominique GARÇONNET • M. Philippe CHRISTOPHE • Mme Anne-Cécile GUITTON – 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie : • Mme Julie GUILLAS – 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie : • M. Stéphane ZANCHET – 1 par accord entre le Mouvement des Entreprises de France de Normandie et France Chimie Normandie : • M. Didier LUTSEN – 1 par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Normandie : • Mme Éléonore MANDEL – 3 par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie : • M. Olivier FLEUTRY • M. Philippe SCELIN • Mme Caroline VOLLE – 1 par accord entre la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie et le club Entrepreneuriat au Féminin : • – 4 par l'Union des Entreprises de Proximité de Normandie : • M. Gabriel DESGROUAS • M. Christophe DORÉ • Mme Marie-Hélène LALANDE • Mme Roseline LEMARCHAND

7	Au titre du secteur agricole et agro-alimentaire : – 2 par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Normandie : • M. Pascal FEREY • Mme Sylviane LEFEZ – 1 par les Jeunes Agriculteurs de Normandie : • M. Arnaud GILLES – 1 par accord entre la Confédération Paysanne de Normandie et la Coordination Rurale de Normandie : • Mme Sabine LEFEBVRE – 2 par accord entre la Coop de France Normandie et l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie : • M. Bertrand DECLOMESNIL • M. Hervé FLEURY – 1 par Nov&Atech : • M. Jean-Pierre DELAPORTE
3	Au titre du secteur de la mer : – 1 par le Comité régional des pêches et élevages marins de Normandie : • M. Dimitri ROGOFF – 1 par le Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord : • M. Thierry HELIE – 1 par HAROPA, Ports de Paris Seine Normandie : • M. Antoine BERBAIN
6	Au titre des secteurs industriels : – 1 par Normandie Aerospace : • Mme Fabienne FOLLIOU – 1 par accord entre l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Normandie et le pôle de compétitivité MOV'EO : • M. Jean-Dominique WAGRET – 1 par Normandie Énergies : • M. Marc GRANIER – 1 par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley : • M. Daniel DE ROSA – 1 par le pôle de compétitivité Hippolia : • Mme Laurence MEUNIER – 1 par le pôle de compétitivité Transactions Électroniques Sécurisées : • M. Jean-Pierre BLANCHÈRE
4	Au titre du secteur des services : – 1 par la Fédération Bancaire Française, Comité des banques de Normandie : • Mme Catherine LILLINI – 1 par accord entre Logistique Seine-Normandie et le pôle de compétitivité Novalog : • Mme Florence GUENTCHEFF – 1 par accord entre l'Union Portuaire Rouennaise et l'Union Maritime et Portuaire du Havre : • M. Michel SEGAIN – 1 par Normandy French Tech : • M. Philippe ENXERIAN

42	COLLEGE II – Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le secteur privé et dans les trois fonctions publiques
12	par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie : • M. Jean-Paul CHOULANT • M. Olivier DELILLE • Mme Nicole GOOSSENS • Mme Nathalie JEANPIERRE • Mme Valérie LATRON • M. Philippe LEGRAIN • M. Xavier LERIBLER • Mme Cécile MAIRE • Mme Brigitte MARIE • M. Jean-Luc MICHEL • Mme Sylvie MONTIER • M. Gérard SABBAGH
2	par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) en Normandie : • M. Jean DUFROY • Mme Florence LE LEPVRIER
2	par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) en Normandie : • M. Hubert BANNER • Mme Roberte BARON
13	par la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie : • Mme Jocelyne AMBROISE • M. Denys DECLERCQ • Mme Catherine DUMOUTIER-MANIERE • M. Gérard GILBERT • M. Guillaume GRAVIER • M. Eric LAUGEROTTE • Mme Bénédicte PINOT • Mme Gwenaél LONGEARD • M. Mathias DUBOURGUAIS • Mme Nadège PLAINEAU • Mme Céline DESANAUX • Mme Valérie VARENNE • M. Hugues SANSON
7	par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (FO) en Normandie : • Mme Violaine JULIE • Mme Maud LASNON • M. David LECOMTE • Mme Liza-France PAROISSE • M. Jean-Yann PERROTTE • M. Pierrick SALVI • M. Gérard THERIN
1	par la Fédération Autonome de la Fonction Publique (FA-FP) en Normandie : • Mme Brigitte AUBRY
1	par la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en Normandie : • M. Eric PUREN
2	par SUD Solidaires en Normandie : • M. Ludovic PIQUOT • Mme Anne PINEL
2	par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) en Normandie : • M. Christophe LEROY • Mme Véra MONFORT

42	COLLEGE III – Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ou agissent dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable
5	Au titre du secteur de la santé, protection sociale, action sociale, formation et insertion : – 1 par accord entre la Fédération des unions régionales des professionnels de santé en Normandie et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie : • M. Jean-Claude SOUBRANE – 1 par la Fédération Hospitalière de France de Normandie : • Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL – 1 par accord entre l'Union Régionale des Organismes de Formation en Normandie et la Fédération de Formation Professionnelle de Normandie : • M. Richard LECOEUR – 1 par l'Association les Unions Régionales Inter-fédérales des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie : • Mme Nathalie SARGE – 1 par accord entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Normandie et le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de Normandie : • M. Philippe TESSIER
9	Au titre du secteur de la famille et des solidarités intergénérationnelles : – 2 par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Normandie ; entre la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Caen et la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Rouen ; entre l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Caen et l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Rouen : • Mme Nicole PAUL • M. Paul VITART – 1 par Familles Rurales Normandie : • Mme Johanna LE RUDULIER – 1 par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de Normandie : • M. Jean-Luc LEGER – 1 par la Ligue de l'Enseignement de Normandie : • Mme Martine LOUVEAU – 1 par le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Normandie : • Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN – 1 par l'Union Régionale des Associations Familiales de Normandie : • M. Rémy GUILLEUX – 1 par accord entre les Centres d'Information des Droits des Femmes et de la Famille du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime : • Mme Marie-Christine VANHEMS – 1 par accord entre le Comité de Coordination des Associations de Personnes en Situation de Handicap de Normandie ; entre les délégations de l'Association des Paralysés de France du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ; l'Union Nationale des Associations des Parents et Enfants Inadaptés de Normandie : • M. Michel PONS
3	Au titre du secteur de l'économie sociale et solidaire : – 2 par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie : • M. Rodolphe JOIGNE • Mme Monique LEMARCHAND – 1 par la Mutualité Française de Normandie : • M. Dominique FERME

8	Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche : – 2 représentants des universités au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie : • M. Lamri ADOUL • Mme Nathalie AUBOURG – 2 représentants des écoles d'ingénieur au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie : • M. Abdelkrim-Mourad BOUKHALFA • Mme Delphine VACQUEZ – 1 représentant des étudiants au titre de l'association étudiante majoritaire au Conseil d'administration de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie – la Fédération des Associations Générales Étudiantes : • M. Rémy LEGER – 1 par Normandie Incubation : • Mme Sophie LE BRICQUIR – 1 par le Club Normandie Pionnières : • Mme Claire-Hélène PÉGHAIRE-GAUDEUL – 1 par accord entre les Réseaux d'Intérêts Normands : • Mme Nicole ORANGE
8	Au titre du secteur de l'environnement : – 3 par accord entre France Nature Environnement-Normandie, le Comité Régional d'Études pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie : • Mme Marie-Charlotte ATINAULT • Mme Véronique LEROUX • Mme Arlette SAVARY – 2 par accord entre le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Normandie et le Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement : • Mme Sophie CHAUSSI • Mme Sylvie FUSIL – 1 par la Fédération régionale des chasseurs de Normandie : • M. Dominique MONFILLIATRE – 1 par accord entre les Fédérations départementales de la pêche du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime : • M. Daniel HANCHARD – 1 personnalité qualifiée au titre de l'environnement (article L4134-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) : • M. Jean-Pierre GIROD
9	Au titre du secteur cadre de vie : – 1 par le Centre Technique Régional de la Consommation de Normandie : • M. Pascal CATELAIN – 1 par l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir en Normandie : • Mme Catherine KERSUAL – 1 représentant du spectacle vivant, les arts plastiques et visuels, l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture : par accord entre les centres dramatiques nationaux de Normandie, les centres chorégraphiques de Normandie, les scènes nationales de Normandie, les scènes conventionnées de Normandie, les scènes de musiques actuelles de Normandie, le pôle national des arts du cirque, les centres d'art de Normandie, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain de Normandie, l'association professionnelle de directeurs d'établissements, la Maison de l'Image, le Pôle Image, le Centre Régional du Livre et l'Association Régionale du Livre : • M. Jacques PEIGNE

	– 1 par accord entre l'Association des Conservateurs des Collections Publiques de France – Section Fédérée des Conservateurs de Normandie, les Maisons de l'Architecture, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques, la Demeure Historique et Vieilles Maisons Françaises : • Mme Marie-Christiane DE LA CONTÉ – 1 par accord entre l'Association Régionale pour l'Habitat social de Basse-Normandie et l'Union Sociale pour l'Habitat de Haute-Normandie : • Mme Valérie MESPOULHÈS – 1 par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière en Normandie : • M. Philippe GIRAUD – 1 par le Comité Régional Olympique et Sportif en Normandie : • M. Nicolas MARAIS – 1 par accord entre le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la Fédération des Offices de Tourisme de Normandie : • M. Jacques BELIN – 1 par la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports de Normandie : • M. Patrick MOREL
--	---

	COLLEGE IV – personnalités qualifiées qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région
4	• M. Arnaud BRENNETOT • M. Antoine LAFARGE • Mme Emilie OZOUF • Mme Aminthe RENOUF

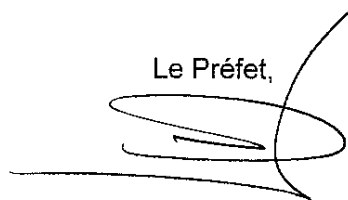
130	TOTAL GLOBAL
-----	---------------------

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1er jour du mois suivant sa publication, et entraîne, à compter de sa prise d'effet, l'abrogation de l'arrêté n°SGAR/19-129.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et dont copie sera adressée aux Présidents du CESER et du Conseil Régional de Normandie.

Fait à Rouen, le **28 OCT. 2019**

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr